VILLE DE GENÈVE

LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1509 II
SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022

Crédit de 1 255 500 francs destiné à l'équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles, d'une cuisine de production et de cinq offices de remise en température et leurs réfectoires (PR-1509 II)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 62 oui contre 4 non et 2 abstentions

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 255 500 francs destiné à l'équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles, d'une cuisine de production et de cinq offices de remise en température et leurs réfectoires.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 255 500 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, soit 1 255 500 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2030.

Certifié conforme:

Le Secrétaire: Pierre Scherb

La Présidente: Uzma Khamis Vannini